

La RTBF rattrapée par la polémique Maréchal

Une instruction a été ouverte par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, suite au débat sur le viol dans « C'est vous qui le dites » en janvier. L'émission avait provoqué le dépôt de 45 plaintes.

S

Sans grande surprise, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a annoncé vendredi qu'il ouvrait une instruction à l'encontre de la RTBF. Le service public va devoir s'expliquer suite à la polémique déclenchée par l'émission « C'est vous qui le dites », présentée pendant près dix ans par Benjamin Maréchal.

Pour rappel, le 12 janvier dernier, VivaCité proposait un débat autour des propos polémiques tenus par Brigitte Lahaie sur BFM TV. Pour attirer le chaland, on pouvait lire sur le site de la RTBF et à l'écran pour ceux qui suivent « C'est vous qui le dites » en télévision sur La Une (de 50.000 à 100.000 téléspectateurs): « On peut jouer lors d'un viol je vous signale. Brigitte Lahaie l'a

dit hier sur BFMTV. Vous lui répondez quoi ? »

Plusieurs auditeurs ainsi que des représentants du monde politique, dont le ministre des Médias, Jean-Claude Marcourt, s'étaient émus de la formulation de la question. Quarante-cinq plaintes avaient été déposées auprès du CSA en quelques jours, un record.

Une journaliste également visée

L'organisme chargé de contrôler les médias belges a, depuis lors, écouté l'émission. Il estime que certains éléments sont susceptibles de porter atteinte au respect de la dignité humaine et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Une analyse différente de celle de la RTBF. Le service juridique n'avait rien trouvé à redire sur les propos tenus dans l'émission de Benjamin Maréchal. Jean-Paul Philippot, le patron du service public, s'était chargé lui-même de la communication en s'invitant dans certains programmes pour défendre l'animateur. Contactée par *Le Soir*, la

RTBF se refusait vendredi à tout commentaire.

En plus du CSA, le Conseil de déontologie journalistique (CDJ), est aussi associé à l'ouverture de l'instruction. Une partie des plaintes vise les interventions d'une journaliste invitée sur le plateau de Benjamin Maréchal.

Pour ceux qui n'écoutent pas « C'est vous qui le dites », deux invités (princi-

palement des journalistes) viennent chaque matin débattre pendant une heure avec l'animateur et les auditeurs. « Les plaintes reçues au sujet de l'intervention d'une journaliste soulèvent potentiellement un enjeu de déontologie journalistique », dit le CSA. Il a donc demandé au CDJ d'analyser les propos.

C'est seulement une fois que le CDJ aura transmis son avis au CSA que ce dernier pourra commencer l'instruction.

On est donc seulement au début d'une très longue procédure. Si des sanctions devaient être prises au final, elles ne viseront ni Benjamin Maréchal ni la journaliste directement. Le CSA ne vise que l'éditeur qui a diffusé le contenu, à savoir la RTBF. ■

MAXIME BIERMÉ

ÉVOLUTION DE L'ÉMISSION

Rien n'a changé

Prononcer le mot « C'est vous qui le dites », c'est s'assurer de provoquer le malaise à la RTBF. Ni le service de presse, ni Éric Gilson (patron de VivaCité), ni Cyril Detaeye (l'animateur actuel de l'émission) n'ont donné suite à nos demandes d'interview. *Le Soir* tentait simplement de savoir si, depuis la polémique, des modifications avaient été apportées à l'émission.

Des changements promis au conseil d'administration. Ils prévoyaient qu'un journaliste fixe s'occupe au quotidien du volet éditorial de l'émission. À savoir, choisir les sujets et les « accroches » pour stimuler les interventions des auditeurs et téléspectateurs. Il devait aussi y avoir du changement dans la sélection des invités « polémistes ». Des journalistes maisons étaient censés participer aux débats de la première heure de l'émission. Un rapide coup d'œil à la compo-

sition des cinq duos invités cette semaine permet de constater qu'il s'agit des mêmes personnes que sous l'ère Benjamin Maréchal. Des journalistes de différents quotidiens et magazines extérieurs à la RTBF.

En réalité, à part le nom de l'animateur, rien n'a changé. Il nous revient que les discussions avec la cellule « info » sont toujours en cours. Il faut trouver des volontaires pour participer à « C'est vous qui le dites », ce qui semble s'avérer compliqué.

M.BMÉ